

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Au p'tit monde de franco Inc.	Numéro de permis 526028	Date d'inspection Le 19 juillet 2024	
Nom de l'établissement Franco II		Numéro de téléphone (506) 458-9915	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	02 août 2024	
Commentaires : Observé un dossier d'éducateur qui ne comportait pas une vérification de ses antécédents en vus d'un travail auprès de personnes vulnérables. L'éducateur doit quitter la garderie immédiatement et ne pas revenir avant qu'il ait sa vérification. Dès que vous avez la vérification, veuillez l'envoyer à moi (votre mentor en assurance de la qualité) par courriel.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	02 août 2024	
Commentaires : Tous les dossiers des éducateurs contiennent des certificats de secourisme, mais quelques-uns sont expirés. Dès que vous avez la preuve qu'ils sont inscrits au prochain cours de secourisme disponible, veuillez l'envoyer à moi, votre mentor en assurance de la qualité, par courriel. Soyez certaine aussi de les mettre dans leurs dossiers. D'ici là, un plan doit être mis en place pour assurer que les éducateurs avec leurs cours de secourisme expirés ne soient pas laissés seuls avec les enfants pour des raisons de sécurité.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	31 juil. 2024	19 juil. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La dernière pratique indiquée sur l'affiche d'information affichée au tableau d'information est le 16 mai 2024. Par contre, l'administratrice a mis l'affiche à jour au moment de l'inspection.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	30 sept. 2024	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Une discussion entre le mentor en assurance de la qualité et la directrice a eu lieu au cours de laquelle le membre de l'équipe de la délivrance de permis a été informé que la directrice est en train de travailler l'agente pédagogique en petite enfance pour compiler une liste de matériel de jeu requis pour les zones d'apprentissage dans chaque classe. Les matériaux seront commandés à partir de cette liste en s'attendant à ce que tout nouveau matériel soit mît en place d'ici la fin de septembre/octobre 2024.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	19 juil. 2024	19 juil. 2024
<p>Commentaires : La lacune est maintenant conforme.</p> <p>Observé ce qui semblait être un contenant non étiqueté de lingettes Lysol dans une armoire déverrouillé au moment de l'inspection. La directrice a retiré le contenant de lingettes non étiqueté de la salle de classe au moment de l'inspection.</p>			

Commentaires généraux

Les salles G211j (hippogriffes) et G211a (griffons) n'étaient pas utilisées au moment de la visite de surveillance. Nous vous rappelons que lorsque ces salles ouvriront en septembre, il faudra s'assurer qu'elles sont aménagées conformément à la réglementation, ainsi qu'aux affichages obligatoires de la santé publique sur le lavage des mains.

Les enfants jouaient librement dans leur salle de classe lorsque je suis arrivé pour l'inspection de surveillance d'aujourd'hui. À ce moment-là, des éducateurs ont été observés en se déplaçant dans la salle et interagissant avec les enfants.

Une fois que les enfants ont eu suffisamment de temps pour jouer, les éducateurs leur ont demandé de nettoyer la classe, de mettre les maillots de bain et d'appliquer leur crème solaire pour pouvoir jouer à l'extérieur et participer à des jeux d'eau.

Les éducateurs veillent à ce que les enfants apportent leurs bouteilles d'eau à l'extérieur.

Pendant qu'à l'extérieur, les enfants pouvaient jouer sur le « slip and slide », courir à travers le nouvel arroseur de licornes, jouer avec des éponges dans un bac d'eau, jouer avec des filets à papillons, etc.,

Tous les enfants de ce permis portaient des dossards bleus pour aider les éducateurs à les identifier parmi les autres enfants qui participaient également à des activités de jeux d'eau à l'extérieur.

Un rappel que les pratiques d'évacuation sont effectuées et documentées sur une base mensuelle.

Nous vous rappelons qu'à partir de l'âge de 18 ans, les membres du personnel sont tenus d'avoir une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

Un rappel que selon le manuel de l'exploitant, toutes les salles comprennent au minimum, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Une zone de lecture de livres
- Une zone d'art
- Une aire de jeux dramatique
- Une zone de recherche et de mesure scientifiques et mathématiques
- Une zone pour la musique et le mouvement
- De l'espace et de l'équipement pour permettre un grand mouvement moteur
- Des dispositions pour le jeu avec des matériaux élémentaire – sable, l'eau, la boue, l'argile, la neige, etc.

original signé par
Jennifer Godin

Le 19 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Eve Gendron

Le 19 juillet 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date